

DEC151424DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC141610DAJ du 18 juin 2014 portant nomination de Mme Pascale Delecluse aux fonctions de directrice de l'Institut national des sciences de l'univers ;

Vu le projet d'accord de consortium pour la mise en œuvre de la composante SPOT 6/7 de la filière nationale de télédétection conclu entre l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Pascale Delecluse, directrice de l'Institut national des sciences de l'univers, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de consortium pour la mise en œuvre de la composante SPOT 6/7 de la filière nationale de télédétection conclu entre l'Irstea, le CIRAD, le CNES, l'IGN, IRD, et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2015

Alain Fuchs